



Lamotte-Beuvron

Affiché le 09/02/2018
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL du 05 février 2018

Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-huit, le 05 du mois de février, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du trente janvier deux mille dix-huit, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
M^{mes} et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, BUZON, CARNOY, CORRET, DESAINLOUP, DUFRAINE, ELIET, FLEURY, HELIE, SENÉ, TARQUIS, TURPIN, VENTEJOU, VUILLEMEY.

Sont absents excusés :

M. Jean-Christophe DUPONT	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC
M ^{me} Laurence LEDUC	Donne procuration à	M ^{me} Marie-Ange TURPIN
M ^{me} Béatrice ROUX	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M ^{me} Laurence RYCHTER	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS

Sont absents :

M^{me} Ludivine TINERT, MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Thibaut VUILLEMEY

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2017,
2. Orientations budgétaires 2018,
3. Ouverture de crédits par anticipation,
4. Etude patrimoniale des réseaux d'eau potable,
5. Etude de renouvellement du schéma directeur d'assainissement,
6. Gendarmerie : conditions financières de réalisation,
7. Attribution de titres restaurant,
8. Demande d'admission en non-valeur,
9. Adhésion de la ville à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES),

10. Avis du Conseil municipal sur les servitudes Philips,
11. Rétrocession du chemin de Maisonfort,
12. Autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public (ERP),
13. Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron : désignation d'un délégué suppléant,
14. Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre : désignation de délégués,
15. Informations et décisions du Maire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017.

2018-01-01 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Un débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Cf. annexe « rapport sur les orientations budgétaires 20178 », annexe 1 « prospective budgétaire », annexe 2 « état de la dette » et annexe 3 « liste des emprunts garantis ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

2018-01-02 : OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

Madame ELIET explique qu'afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires (article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, soit **195 250 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge des finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-01-03 : ETUDE PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin de maintenir un bon rendement de réseau en préservant les ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution, et en programmant des investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans, il convient de réaliser une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Cette étude, d'une durée prévisionnelle de douze mois, est estimée à **82 000 euros HT**.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de consulter des bureaux d'études spécialisés conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pour la réalisation de l'étude,
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir un bureau d'études spécialisé pour cette opération,

2018-01-04 : ÉTUDE DE RENOUELEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Afin de limiter les quantités d'eaux parasites dans le réseau ainsi que les déversements au milieu naturel, et en programmant les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, il convient de réaliser une étude pour actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Cette étude, d'une durée prévisionnelle de douze mois, a fait l'objet d'une estimation prévisionnelle de **121 000 euros HT**.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de consulter des bureaux d'études spécialisés conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pour la réalisation de l'étude,
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir un bureau d'études spécialisé pour cette opération.

2018-01-05 : GENDARMERIE : CONDITIONS FINANCIÈRES DE RÉALISATION

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONFIRME** l'engagement de la ville de Lamotte-Beuvron à conduire le projet de construction de la gendarmerie conformément aux conditions juridiques et financières du décret 93-130 du 28 janvier 1993 et au référentiel d'expression des besoins défini par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

2018-01-06 : ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANT

Il est proposé d'attribuer des titres restaurant aux agents, tous statuts confondus, aux conditions suivantes :

- Valeur faciale : 5 €
- Participation employeur : 2,50 €
- Participation agent : 2,50 €
- 1 titre par jour travaillé dans le mois.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 juillet 2017.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de titres restaurant aux agents communaux,
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits suffisants au budget annuel de la Ville.

2018-01-07 : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie a transmis à la commune des demandes d'admissions en non-valeur de titres de recettes correspondant à des factures de prestations scolaires de particuliers en état de surendettement.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **COMPTABILISE** en non-valeur la somme de **5 295,04 €**.

2018-01-08 : ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

L'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) regroupe les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer. Elle permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES),
- **S'ENGAGE** à verser annuellement sa cotisation,
- **IMPUTE** cette somme au budget communal, article 6281,
- **DIT** que Monsieur Jean-Christophe DUPONT, Conseiller délégué en charge du sport, représentera la ville auprès de cette association.

2018-01-09 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR L'ANCIEN SITE PHILIPS ÉCLAIRAGE, LIEU-DIT LE VIVIER

Les activités exercées par la société Philips France sont à l'origine de pollutions constatées sur le site. Le projet d'arrêté préfectoral vise à créer quatre servitudes relatives aux usages des sols, du sous-sol, des eaux souterraines et au droit d'accès et à la conservation des ouvrages de surveillance des eaux souterraines.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des servitudes proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette opération.

2018-01-10 : RÉTROCESSION DU CHEMIN DE MAISONFORT

Le chemin de Maisonfort est actuellement un chemin privé, appartenant à une douzaine de propriétaires différents. Cet axe de circulation n'est pas entretenu et l'accès n'y est pas sécurisé pour les pompiers ou la collecte des ordures ménagères. L'ensemble des propriétaires a déclaré renoncer à son droit de propriété concernant le chemin.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** l'accord unanime des propriétaires du chemin de Maisonfort pour la reprise de cette voie privée dans le domaine public communal,
- **APPROUVE** la reprise du chemin de Maisonfort par la commune à l'euro symbolique ; les frais d'acte sont à la charge de la commune et celle-ci versera la somme d'un euro à chaque propriétaire du chemin de Maisonfort,
- **PRONONCE** le classement dans la voirie publique communale du chemin de Maisonfort, ce classement prenant effet à la signature de l'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette opération.

2018-01-11 : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dans le cadre de l'aménagement des abords du canal, une barge flottante doit être mise en place. Ce type d'aménagement, destiné à recevoir du public, nécessite un certain nombre d'autorisations avant sa mise en place (ouverture d'un Etablissement Recevant du Public, demande de titre de navigation fluviale, ...).

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer tout dossier nécessaire à l'ouverture de l'établissement flottant.

2018-01-12 : SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON (SEBB) : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

La modification des statuts du SEBB a été validée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017.

Pour Lamotte-Beuvron, 1 délégué titulaire, Monsieur Philippe FLEURY, a déjà été désigné par le vote du 27 novembre 2017 et 1 délégué suppléant doit également être nommé, l'élection du nouveau Bureau du SEBB devant être réalisée avant mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PROCLAME** élu Monsieur Thibaut VUILLEMEY en qualité de suppléant.

2018-01-13 : SYNDICAT DE L'ÉTANG DU PUIITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE (SEPCS) : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

A compter du 1^{er} janvier 2018 et en application des dispositions de l'article L. 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes siègent en représentation-substitution en lieu et place des Communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI au sein du Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (SEPCS).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PROCLAME** élus Monsieur Philippe FLEURY en qualité de titulaire et Monsieur Thibaut VUILLEMEY en qualité de suppléant.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

1) Décisions du Maire

- **Décision n° 2017-53 du 04 décembre** : il a été signé le marché de travaux pour la construction d'un bâtiment pour la relocalisation des services techniques municipaux, pour un montant prévisionnel de **364 592 € HT**, avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 : LE TRIANGLE (Saint-Hilaire-la-Gravelle – 41) : **279 800 € HT**
 - Lot 2 : CLEMENT TP (Salbris- 41) : **84 792 € HT**
- **Décision n° 2017-54 du 12 décembre** : il a été signé le marché de travaux pour l'aménagement et la réfection du giratoire de la RD 2020, pour un montant prévisionnel de **74 162,11 € HT**, avec l'entreprise SOTRAP (Romorantin-Lanthenay – 41)
- **Arrêté n° 2017-261 du 20 décembre** : il a été procédé à un virement de crédits de l'article « dépenses imprévues » :
 - dans la section d'investissement du budget principal 2017 :
 - à l'article 2051 : 4 500 € (achat d'un logiciel d'urbanisme)
 - à l'article 2183 : 1 550 € (remplacement d'un poste informatique)
 - à l'article 2184 : 40 € (complément de mobilier pour la halte-garderie)
 - dans la section de fonctionnement :
 - à l'article 6574 : 8 000 € (subvention exceptionnelle versée à la MDA pour combler le déficit 2017 du cinéma)
- **Décision n° 2018-01 du 04 janvier 2018** : suite à la reprise en régie par la ville du cinéma Le Méliès, il a été fixé les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de la façon suivante :
 - Normal : 7 €
 - Carte adhésion annuelle : 15 €
 - Adhérents et comité d'entreprises : 4,50 €
 - Enfant (de 3 à 16 ans) : 5,50 €
 - Etudiant : 5,50 €
 - Chômeurs : 5,50 €
 - « Ecole au cinéma » : 2,50 €
 - Groupe (au moins 10 personnes) : 4 €
 - Majoration 3 D : 1,50 €
- **Décision n° 2018-02 du 04 janvier** : La régie de recettes instituée par délibération du conseil municipal du 29 mars 2004 est renommée « régie des droits de place ». La régie encaisse les redevances issues des droits d'occupation du domaine public communal tels que fixés par le conseil municipal, c'est-à-dire notamment les droits de place du marché, l'occupation du domaine public par les professionnels ou les particuliers, les fêtes foraines et événements festifs.

- **Décision n° 2018-03 du 05 janvier** : suite à la reprise en régie par la ville du cinéma Le Méliès et la création d'un budget annexe, il a été créé une régie de recettes à compter du 1^{er} janvier 2018, encaissant les produits issus des entrées au cinéma

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

<i>n° DIA</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>usage</i>	<i>Section n</i>	<i>Parcelle</i>	<i>superficie m²</i>
2017							
97	16/11	21	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	633	690
98	17/11	6	Rue Denis Papin Parc d'activité de Sologne	Bâti sur terrain propre	AO	23	1500
99	20/11	9	impasse Emile Morin	Bâti sur terrain propre	AH	775	665
100	15/11	15 bis	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AH AI	693-698- 699-702- 703-695 830	10169
101	22/11	1	Rue Cécile Boucher	Bâti sur terrain propre	BC	189	22140
102	06/12	Lot 4	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	132-160	754
103	06/12	Lot 20	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	137	604
104	06/12	Lot 41	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	199	724
105	06/12	Lot 38	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	198	782
106	07/12	11	Rue des Lilas	Bâti sur terrain propre	AI	378-589	952
107	20/12	17	Impasse de la Garenne	Non bâti	AH	820	967
108	25/12	32	Rue des Merlins	Bâti sur terrain propre	AB	599	1734
109	27/12	15 Bis	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AH AI	693-698- 699-702- 703-695 830	10169
110	28/12	42	Rue des Genêts	Bâti sur terrain propre	AI	655-656- 288	993
2018							
01	02/01	42	Rue de Miprovent	Bâti sur terrain propre	AN	386 p	325
02	11/01	5	Impasse du Vivier	Bâti sur terrain propre	AT	33-35	937

<i>n° DIA</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>usage</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>superficie m²</i>
03	11/01	2	Rue Léonard de Vinci Les Hauts Noirs	Bâti sur terrain propre	AO	61-63	4957
04	12/01	54	Avenue de la République	Bâti sur terrain propre	AM	553	103
05	17/01	46	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	283	450
06	18/01	Lot 23	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	142-166-208	786
07	18/01	Lot 42	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	200	675
08	19/01	27	Rue de l'Allée Verte	Bâti sur terrain propre	AK	351	288

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 09h45.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 05/02/2018.